Merci pour votre participation !

Vous avez été 930 à répondre à notre enquête de satisfaction

Parmi vous :

→ **453** responsables, coordinateur·trice·s et directeur·trice·s (nommé·e·s ci-après "directions")
→ **456** travailleur·euse·s
→ **21** représentant·e·s des travailleur·euse·s

Cette diversité de profils nous permet d'avoir une vision plus complète des réalités et besoins du secteur. Vos réponses seront particulièrement utiles aux partenaires sociaux qui composent le comité de gestion du Fonds lors de leur réflexion au sujet du plan d'action 2026-2028.

Thématique par thématique, nous vous proposons ci-dessous quelques résultats clés issus de cette enquête de satisfaction agrémentés d'informations complémentaires (ou de rappels).

1. La politique et le plan de formation

Au-delà d'accompagner les asbl à répondre aux obligations fédérales en ce qui concerne le plan de formation, le Fonds encourage aussi la mise en place d'une politique concertée de formation (PCF) au sein des asbl d'au moins 10 ETP.

Pour **75%** des directions, **62%** des travailleur·euse·s et **71%** des représentant·e·s des travailleur·euse·s, il y a une **réflexion collective** sur la gestion de la formation au sein de leur asbl.

Cette réflexion se matérialisera en un document concret, consultable et accessible à l'ensemble des travailleur·euse·s.

La notion de politique concertée de formation est comprise par plus de 90% des répondant·e·s.

VRAI OU FAUX ?

"Mettre en place une politique ou un plan de formation, ça signifie que toutes nos formations doivent être définies sur plusieurs années à l'avance (qui se forme et à quoi)."

Réponse : faux

La PCF et le plan de formation sont des outils flexibles qui doivent s'adapter aux besoins et aux évolutions de l'asbl et des travailleur·euse·s.
Le but est de définir la manière de gérer les orientations et les actions de formation individuelle et collective à court et moyen terme. La clé, c'est d'y prévoir la souplesse nécessaire pour s'ajuster en fonction des priorités du moment !
De plus, le Fonds n'a établi aucune règle spécifique quant à la durée du plan ou de la politique de formation à mettre en place.

Retrouvez les attentes du Fonds sur cette page.

Le Fonds 4S propose une série d'outils et d'actions pour vous soutenir dans la mise en place de votre plan de formation ou de votre politique concertée de formation :

- Un guide pratique et des outils accessibles via le site Competentia
- Un service conseil avec Competentia (conseils par mail/téléphone ou intervention en vos locaux)
- Des ateliers d'échanges de pratiques
- Un accompagnement d'équipe via un opérateur conventionné par le Fonds
- Une bourse à la mise en place d'une PCF

Ces outils et actions sont accessibles gratuitement et sans répercussion sur le BMA de votre asbl.

2. Le budget maximum autorisé (BMA)

Le budget maximum autorisé (BMA) est le plafond des financements auxquels chaque asbl du secteur peut prétendre sur la durée du plan d'action du Fonds (3 ans).

Celui-ci varie en fonction de la taille de votre structure. Vous pouvez retrouver le tableau des montants sur cette page.

80% des directions, **66%** des travailleur·euse·s et **58%** des représentant·e·s des travailleur·euse·s estiment que le BMA fixé pour leur association est d'un montant suffisant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Fonds 4S est **financé par des cotisations patronales** prélevées automatiquement auprès des asbl du secteur.
Le montant perçu est d'environ **95€ par an pour 1 équivalent temps plein**.
La mutualisation de ces moyens permet de financer l'ensemble des actions mises en place par le Fonds.

3. Les plafonds d'intervention et procédures administratives

Environ **80%** des répondant·e·s trouvent que les plafonds d'intervention sont corrects voire confortables.

Les formulaires de demande d'intervention « clé sur porte » et « sur mesure » sont considérés par **90%** des répondant·e·s comme étant faciles à compléter. *

81% des répondant·e·s sont satisfait·e·s de la facilité d'utilisation de la plateforme Extranet. **

* Malgré ce taux élevé, le constat d'une certaine lourdeur administrative est néanmoins partagé par de nombreux répondant·e·s.
** Nous sommes malgré tout conscients des bugs récurrents que vous pouvez rencontrer sur l'Extranet et de vos nombreuses demandes d'amélioration. Une réflexion à ce sujet est en cours, en collaboration avec la vingtaine d'autres structures et Fonds qui utilisent cette plateforme.

4. Les formats d'apprentissage soutenus par le Fonds

Tous types de **formations tutorées** sont éligibles à un financement du Fonds. Celles-ci doivent être encadrées par un·e formateur·e ou un·e accompagnateur·trice avec le·laquel·le des **échanges** sont possibles.

Cela englobe souvent plus de formats d'apprentissage que ce que l'on pourrait penser !

Par exemple, des conférences, journées d'études, séminaires... peuvent être éligibles à un financement du Fonds pour autant qu'il puisse y avoir des interactions entre les participant·e·s et l'intervenant·e.

Vous avez été **97**% à trouver que les formations en présentiel sont prioritaires au sein de votre asbl, **86%** pour les accompagnements d'équipe et **85%** pour les ateliers et workshops.

Le choix de l'opérateur est libre, à condition qu'il dispose d'une expertise dans le domaine de la formation.

5. Les publics ciblés par le Fonds

FONDS **S**OCIAL DU **S**ECTEUR **S**OCIOCULTUREL ET **S**PORTIF

Les bénéficiaires de nos actions sont principalement les employeurs et travailleur·euse·s salarié·e·s de la commission paritaire (CP) 329.02 ou 329.03 (indices ONSS 362 et 762).

Certains publics spécifiques sont aussi concernés par les actions du Fonds. Ceux-ci, ainsi que les actions qui les concernent, sont fortement méconnus : nous avons en effet constaté qu'au moins **50% des répondant·e·s** n'avaient pas connaissance des éléments présentés ci-dessous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **détaché·e·s pédagogiques** sont éligibles à un financement pour des formations individuelles ou collectives.

Les **bénévoles**, **volontaires**, **administrateur·ice·s** sont aussi éligibles à un financement pour des formations individuelles ou collectives, pour autant que la thématique de la formation soit en lien avec les missions de l'asbl ou le rôle de la personne au sein de la structure. Pour chaque asbl, maximum 2.500 € du BMA peut être utilisé en ce sens.

Pour les **personnes sourdes ou malentendantes** qui participent à des formations, une intervention du Fonds est possible en ce qui concerne les frais d'interprétation en langue des signes.

Les personnes sous contrat **Article 17** peuvent prétendre à un financement pour tout type de formation.

Les personnes sous contrat **Article 60** sont éligibles à un financement pour des formations collectives auxquelles elles participent au sein de l'asbl. Les inscriptions individuelles à une formation ne sont cependant pas éligibles.

6. Votre connaissance des actions du Fonds

Dans notre enquête de satisfaction, nous avons questionné votre connaissance des actions proposées par le Fonds en termes de soutien à la formation.
Ces actions sont :

- Les catalogues conventionnés
- Le catalogue FormAction
- L'action « clé sur porte »
- L'action « sur mesure »

L'action que vous connaissez le moins concerne les catalogues conventionnés.

Les pourcentages des répondant·e·s qui connaissent nos actions :

81% des directions
56% des travailleur·euse·s
46% des représentant·e·s des travailleur·euse·s

Quelques rappels s'imposent :

Les catalogues conventionnés

Le Fonds 4S vous propose un accès gratuit aux formations de plusieurs catalogues conventionnés.

Ceux-ci vous permettront de vous inscrire à des formations individuellement ou d'organiser la formation dans vos locaux à partir de 2 participant·e·s.

Le catalogue FormAction

Plus de 400 formations vous sont proposées gratuitement, réparties en 5 domaines :

- La santé et la sécurité au travail
- Les relations internes aux équipes de travail
- Les outils de gestion pour les organisations
- Les relations avec le public bénéficiaire
- Les méthodes et outils d'intervention et d'animation.

L'action "clé sur porte"

Vous voulez participer à une formation qui ne se trouve pas dans nos catalogues ?

Introduisez une demande "Clé sur porte".

Nous participons à hauteur de maximum :

- 15 € par heure / participant·e
- 100 € par jour / participant·e
- 700 € par formation / participant·e

L'action "sur mesure"

Vous avez construit sur mesure avec un opérateur (de votre choix) une formation collective ou un accompagnement en équipe ?

Introduisez une demande "Sur mesure".

Nous participons à hauteur de maximum :

- 100 € par heure (maximum 8h/jour)

Au-delà des actions visant à soutenir la formation, d'autres outils et services vous sont proposés par le Fonds 4S. **Plus de 50% des répondant·e·s ne les connaissent pas encore** :

La prévention des risques psychosociaux

Ateliers, accompagnements, outils et analyses autour des risques psychosociaux.

Les différentes actions prévues dans le cadre de ce projet sont entièrement prises en charge financièrement par le Fonds 4S sans répercussion sur le BMA.

Le bilan de compétences

Dispositif d'accompagnement individuel visant à faciliter l'évolution professionnelle en analysant vos compétences, aptitudes et motivations.

Les différentes actions prévues dans le cadre de ce projet sont entièrement prises en charge financièrement par le Fonds 4S, sans répercussion sur le BMA.

L'outplacement

Le reclassement professionnel est un ensemble de services et de conseils de guidance au profit d'un·e travailleur·euse licencié·e.

Merci

POUR VOTRE CONFIANCE !

Vous êtes 93% à être satisfait·e·s de notre disponibilité et réactivité
et 98% à trouver nos réponses par mail et téléphone claires et compréhensibles.

Un immense merci pour vos retours !
Cela nous motive à continuer à vous accompagner avec écoute et efficacité.